

Sujet : [liste.administratifs] [liste.administratifs_acad] L'actualité des personnels de l'Éducation nationale

De : Info@personnels - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<infopersonnels@education.gouv.fr>

Date : 07/06/2019 à 11:01

Pour : ""liste.agapepu@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.agapepu@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.epp@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.epp@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.administratifs@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.administratifs@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.resp.eple@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.resp.eple@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.centrale-men@education.gouv.fr"" <'liste.centrale-men@education.gouv.fr'>, ""liste.centrale-men-mesr@education.gouv.fr"" <'liste.centrale-men-mesr@education.gouv.fr'>

Copie à : Liste recteurs France <liste.recteur@ldif.education.gouv.fr>, ""liste.vice-recteur@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.vice-recteur@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.sg@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.sg@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.dasen@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.dasen@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr'>, ""liste.dircab.recteurs@ldif.education.gouv.fr"" <'liste.dircab.recteurs@ldif.education.gouv.fr'>

L'ACTUALITÉ DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Chères et chers collègues,

Cette lettre est destinée à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale : professeurs, personnels d'éducation, inspecteurs, personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et de bibliothèque.

Une fois par mois, nous vous informerons des actualités ou chantiers qui concernent vos parcours professionnels et la valorisation de vos métiers : l'avancement de votre carrière, votre formation continue, vos rémunérations, vos projets de mutations...

Ainsi, nous souhaitons favoriser le dialogue et la cohésion de notre communauté éducative pour mener à bien notre mission : faire progresser tous les élèves.

Bonne lecture !

Edouard Geffray
Directeur général des ressources humaines

/ LA DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, COMMENT ÇA MARCHE ? /

RÉMUNÉRATION

Depuis le 1er janvier 2019, les heures supplémentaires des professeurs sont exonérées de cotisations salariales d'assurance vieillesse et, dans la limite de 5000€ par an, d'impôts sur le revenu.

En pratique, les heures supplémentaires sont exclues de l'assiette imposable. Elles ne sont donc pas prises en compte dans le calcul du prélèvement à la source.

Les heures et indemnités concernées sont :

- Les heures supplémentaires liées à votre activité principale
- L'indemnité pour mission particulière (IMP) allouée aux personnels enseignants et d'éducation dans un établissement du second degré et assurant une mission particulière, par exemple aux coordonnateurs de discipline, aux chargés en technologie de la gestion du laboratoire, aux coordonnateurs de cycle ou de niveau d'enseignement, aux référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques, aux référents décrochage scolaire etc.

À titre indicatif, en début de carrière, un professeur certifié réalisant une HSA aura un "gain" de 221€ par an.

> LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

/ LA PRÉPROFESSIONNALISATION : ACCOMPAGNER LES VOCATIONS ENSEIGNANTES ! /

RECRUTEMENT | ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE

À la rentrée scolaire 2019, afin de permettre aux étudiants de découvrir progressivement le métier de professeur et d'accroître les viviers de recrutement, le ministère met en place la préprofessionnalisation.

Dès la rentrée 2019, 1600 étudiants seront accueillis dans ce cadre dans des écoles ou collèges. Ils seront accompagnés par des professeurs-tuteurs. Leur entrée dans le métier sera progressive :

- en L2 et L3, ils seront en observation ou en appui aux devoirs, puis en co-intervention avec leur tuteur ;
- en M1, ils pourront être en responsabilité sous l'autorité du professeur-tuteur.

Le nombre de bénéficiaires sera porté à 3 000 chaque année à compter de la rentrée 2020. Ainsi, 10 000 étudiants verront leurs études financièrement sécurisées pour découvrir les métiers de l'enseignement et de l'éducation dans les meilleures conditions.

Indemnisation des tuteurs : 600€ par an et par étudiant suivi (2 maximum).

Rémunération nette mensuelle des étudiants : 693€ en L2, 963€ en L3, 980€ en M1.

> EN SAVOIR PLUS SUR LA PRÉPROFESSIONNALISATION

/ L'AGENDA SOCIAL DU MINISTÈRE /

RECRUTEMENT | ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE

En mars 2018, le ministère de l'Éducation nationale a lancé avec les organisations syndicales représentatives un "agenda social". L'agenda social consiste en un cycle de concertation sur l'ensemble de l'accompagnement et de la gestion des ressources

humaines du ministère. À titre indicatif, en mai 2019, l'agenda social a conduit à la tenue d'une dizaine de réunions de travail avec les organisations syndicales.

L'agenda 2018 était consacré à la refonte de la formation initiale des professeurs et au bilan du plan de rénovation des carrières ([PPCR](#)) présenté en 2017 pour revaloriser les rémunérations et améliorer le déroulement des carrières. En 2019, les discussions portent sur de nouveaux sujets à découvrir ici :

[> L'AGENDA SOCIAL 2018-2019](#)

/ AGENDA /

■ DEPUIS LE 15 MAI 2019

MUTATION DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

Les barèmes sont publiés dès le mois de mai, et les résultats d'affectation seront connus à partir de mi-juin.

[> Pour se connecter à I-Prof](#)

■ 25.06.2019

AFFECTATIONS DES PERSONNELS DE DIRECTION

Les résultats d'affectation des lauréats des concours de personnels de direction seront publiés le 25 juin.

[> Se connecter au portail lauréat](#)

■ JUIN 2019

RÉUNIONS DES CAPN : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

12 juin : CAPN des ingénieurs d'études

13 juin : CAPN des magasiniers

14 juin : CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)

18 juin : CAPN des médecins de l'Éducation nationale

25 juin : CAPN des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)

28 juin : CAPN des ingénieurs de recherche

2 juillet : CAPN des infirmiers

2 juillet : CAPN des attachés d'administration d'État

